



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport informe le Conseil économique et social des mesures prises par les commissions régionales au cours de la période considérée en ce qui concerne les directives données à l'annexe III de la résolution 1998/46 du Conseil, en date du 31 juillet 1998. Parmi les principales questions qu'il porte à l'attention du Conseil figure la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, envisagée dans une perspective régionale, en réponse à la décision 2005/206 du Conseil, en date du 4 février 2005. Il examine en outre la dimension régionale de questions de portée mondiale et la dimension mondiale des questions de portée régionale, telles que décrites dans le rapport des secrétaires exécutifs, au chapitre II, soumis au Conseil en application des résolutions 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et 1817 (LV) du Conseil. Le chapitre V examine pour sa part les efforts menés pour instaurer des liens effectifs entre les commissions régionales et avec d'autres partenaires, aux plans mondial, interrégional et régional.

Les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales pendant la période considérée auxquelles le Conseil doit donner suite ou qui ont été portées à son attention figurent dans l'additif au présent rapport (E/2005/15/Add.1).

Les résumés des enquêtes économiques sur les cinq régions sont communiqués au Conseil pour examen (voir E/2005/16 à 20). Les rapports annuels des commissions régionales sont transmis à titre de documents d'information car ils contiennent des renseignements et des analyses concernant les sujets traités dans le présent rapport et son additif. Ils sont publiés en tant que suppléments des *Documents officiels du Conseil économique et social*.

* E/2005/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Rapport des secrétaires exécutifs	2–14	3
III. Grandes questions de fond examinées par les commissions en 2005 ou dont elles sont saisies	15–35	8
IV. Coopération interrégionale – réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont contenus dans la Déclaration du Millénaire : perspectives régionales	36–59	15
V. Liens entre les commissions régionales et entre elles et d'autres partenaires	60–75	23
A. Intégration des activités des commissions régionales au niveau mondial ...	60–63	23
B. Partenariat au niveau régional	64–67	24
1. Partenariat avec le système des Nations Unies : réunions régionales de coordination	64–66	24
2. Partenariat avec les organisations régionales	67	25
C. Coopération entre les commissions régionales	68–75	26

I. Introduction

1. Depuis l'adoption de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, le Secrétaire général, dans ses rapports sur la coopération régionale, essaie d'amener le Conseil à dialoguer avec les secrétaires exécutifs afin de déterminer les progrès accomplis en direction d'une meilleure articulation des activités et des diverses contributions des commissions et de celles de l'Organisation en général dans les secteurs économique et social. Parmi les questions qu'il a soulevées, on peut citer le rôle moteur des commissions en tant que coordonnatrices, dans leurs régions respectives, du suivi et de l'évaluation du chemin parcouru vers la réalisation des objectifs et des cibles définis lors des conférences mondiales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en tenant compte des conditions et des priorités régionales (voir E/2004/15 et E/2004/71). Étant donné la nécessité pour le système des Nations Unies d'apporter un appui cohérent au niveau régional à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs internationaux, le Secrétaire général fait observer qu'il importe de prendre d'autres mesures pour renforcer la coordination des activités du système au niveau régional. Les réunions de coordination régionale, prescrites par le Conseil économique et social, seraient l'occasion de promouvoir de telles mesures. Dans ses rapports récents, le Secrétaire général fait également référence à la nécessité d'une coopération effective entre les commissions régionales, les départements actifs à l'échelle mondiale et les fonds et programmes de l'ONU, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais aussi entre les commissions et les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales partenaires. Le présent rapport examine ces questions plus avant.

II. Rapport des secrétaires exécutifs

2. Lors de leurs réunions, les secrétaires exécutifs¹ des commissions régionales se sont concentrés sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que sur les initiatives de réforme prises par le Secrétaire général dans le but d'intégrer une dimension régionale à l'ensemble des activités de l'ONU dans les secteurs économique et social. De l'avis des secrétaires exécutifs, ces deux questions sont liées. Pour que des progrès soient accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan

¹ Les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales se sont réunis quatre fois pendant la période à l'examen : à Santiago, dans le cadre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le 18 juin 2004; à New York, les 14 et 17 juillet 2004; à New York, du 20 au 22 octobre; puis de nouveau les 11 et 17 février 2005. Ces réunions ont eu lieu parallèlement à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) à Sao Paolo, à la session de fond de 2004 du Conseil économique et social, au dialogue avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, à la quarante-troisième session de la Commission du développement social à l'occasion de l'examen après 10 ans de l'application du Programme d'action du Sommet mondial de Copenhague, ainsi qu'aux réunions du Conseil de direction et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, auxquelles ont participé les secrétaires exécutifs.

international, il est nécessaire que l'ONU et le système des Nations Unies agissent de façon concertée et cohérente aux niveaux international, régional et national.

3. Bien que les activités prescrites aux commissions régionales par les conférences mondiales prennent de plus en plus en compte les liens entre les diverses activités de développement entreprises au niveau régional et au niveau mondial, ces derniers n'ont pas été suffisamment examinés jusqu'à présent dans le cadre du dialogue entre les secrétaires exécutifs et le Conseil économique et social. C'est la raison pour laquelle les secrétaires exécutifs ont accueilli favorablement la décision prise par le Conseil au début de 2005 de tenir son dialogue avec eux immédiatement après le débat de haut niveau. Ils considèrent qu'il s'agit là d'un élément positif qui permettra au Conseil de procéder à un examen plus approfondi de la dimension régionale des questions de portée mondiale, notamment de se pencher sur des politiques cohérentes qui visent à réduire les écarts observés, d'une région et d'une sous-région à l'autre, en termes de progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire.

4. Les secrétaires exécutifs sont convenus que les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, influaient de plus en plus sur l'ordre du jour des diverses régions en matière de développement, en dépit de la grande diversité des résultats obtenus d'une région à l'autre, voire au sein d'une même région. Les commissions régionales jouent un rôle important en ce qu'elles font mieux connaître les objectifs du Millénaire pour le développement et mettent l'accent sur la nécessité d'élaborer divers ensembles de politiques cohérentes, aux niveaux national, régional et international. Les rapports régionaux établis en coopération avec l'ONU et d'autres partenaires régionaux² font ressortir les diverses tendances et l'hétérogénéité observée au sein des régions, analysent les causes sous-jacentes de ces divergences au niveau sous-régional, identifient les pratiques de référence et fournissent des orientations et des recommandations politiques susceptibles d'amener un renforcement des efforts de mise en œuvre des objectifs de développement au moyen d'une coopération régionale et internationale. Selon ces divers rapports, pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints, il faut s'attaquer aux causes de l'hétérogénéité observée au sein des régions où sont actives la CESAP, la CEA et la CEE, ainsi que les problèmes liés aux conflits armés et suscités par l'inégalité de la croissance économique au sein des pays de la région où est active la CESAO, ou encore les inégalités de revenus très élevées et le caractère incertain de la croissance dans la région où est active la CEPALC (voir le chapitre IV et la section B.1 du chapitre V).

² La CEPALC a publié en décembre 2002 le rapport intitulé *Meeting the Millennium Poverty Reduction Targets in Latin America and the Caribbean* (Parvenir aux objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes) et elle est actuellement à la tête d'une initiative interinstitutions consacrée à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, et qui aboutira à la publication d'un rapport en mai 2005. Pour sa part, la CESAP a publié son premier rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « La promotion des objectifs du Millénaire en Asie et dans le Pacifique » en mai 2003, et elle publiera un deuxième rapport régional, qui sera établi en coopération avec le PNUD et la Banque asiatique de développement en août 2005. Les rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAP) devraient être publiés à la mi-2005.

5. La dimension régionale des objectifs du Millénaire pour le développement inclut des politiques de portée régionale axées sur le commerce, les infrastructures et les instruments juridiques. Au niveau régional, il est possible d'échanger des informations relatives à l'expérience menée au plan national en ce qui concerne l'interconnexion nécessaire des politiques qui revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les processus régionaux peuvent établir des passerelles entre les perspectives mondiales et les préoccupations spécifiques à chaque pays. S'il est essentiel que les efforts menés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement soient conçus différemment d'un pays à l'autre, le fait de les envisager dans une optique régionale peut aboutir à la généralisation des bonnes pratiques grâce aux échanges d'expérience dans le cadre des tribunes que constituent les commissions régionales pour l'ensemble des pays membres et des organisations multilatérales et régionales partenaires, de la société civile et du secteur privé. La surveillance des progrès accomplis au niveau régional dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement vient compléter les activités menées à ce titre au plan national et permet de dessiner des tendances régionales et des approches comparatives.

6. À cet égard, les secrétaires exécutifs sont convenus que la croissance économique, des changements institutionnels, mais aussi des politiques ciblées en matière d'emploi et des politiques sociales étaient nécessaires. En particulier, les politiques régionales devraient être axées sur les corrélations entre croissance, équité et réduction de la pauvreté; la mise en place des conditions requises pour que s'instaure durablement un processus de réduction de la pauvreté; les liens entre politiques économiques et développement durable; la combinaison de la constitution d'un capital humain diversifié et la mise en œuvre de programmes de protection sociale et de programmes spécifiquement axés sur la lutte contre la pauvreté; l'application des principes associés à une gestion responsable des affaires publiques; l'intégration régionale, aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux divers chocs externes, tels que les crises financières et les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Si cette liste de questions essentielles n'est pas exhaustive, elle concerne tous les pays. Cependant, la réponse à y apporter doit être différente, en fonction du degré de développement et de l'histoire institutionnelle de chacun, mais aussi du contexte sous-régional et régional.

7. Les secrétaires exécutifs ont également souligné que, si des politiques nationales étaient essentielles pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints, un climat international propice était indispensable à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des pays. Pour que les pays en développement soient en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel que la communauté internationale prenne à leur égard des engagements en termes d'aide, de réduction de la dette et d'équité des échanges commerciaux.

8. Les secrétaires exécutifs ont également échangé des vues au sujet des activités entreprises par les commissions s'agissant de la suite donnée au plan régional à la Conférence internationale sur le financement du développement; aux préparatifs de la treizième session de la Commission du développement durable dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002; aux préparatifs de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Tunis en 2005. S'agissant de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement, les

activités des commissions régionales se sont concentrées sur des travaux analytiques visant à promouvoir le dialogue politique, la constitution de capacités, et notamment la diffusion des pratiques de référence. Les mesures de suivi, telles que définies dans le Consensus de Monterrey, ont permis de renforcer encore les partenariats entre les commissions régionales, les banques de développement régionales et d'autres institutions financières, noués lors de la phase préparatoire de la Conférence de Monterrey.

9. Les commissions régionales cherchent à faire en sorte que leurs activités soient envisagées de façon intégrée, en tenant compte particulièrement des ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, les activités des commissions régionales dans les domaines du commerce et de la facilitation des échanges demeurent un aspect important des activités de suivi du processus de financement du développement, dont beaucoup consistent à apporter un appui à leurs pays membres afin qu'ils s'intègrent de façon effective au système commercial international. Avec d'autres partenaires, notamment la CNUCED, elles continuent d'aider leurs pays membres, au niveau régional, à formuler des politiques et des stratégies commerciales propres à garantir que les bénéfices tirés de la mondialisation et de la libéralisation des échanges soient plus équitablement répartis. À cet égard, les secrétaires exécutifs ont noté que les commissions régionales établiraient un rapport conjoint à l'occasion du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (les 27 et 28 juin 2005), qui examinera les obstacles à la réalisation des objectifs définis dans le Consensus de Monterrey et les mesures complémentaires qu'il convient de prendre pour qu'ils soient mis en œuvre dans une perspective régionale.

10. S'agissant de l'intégration d'une dimension régionale aux activités de l'ONU et du renforcement de la cohérence des activités de l'Organisation dans les secteurs économique et social, les secrétaires exécutifs se sont félicités des mesures prises jusqu'à présent par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. En plus de la coopération qui se poursuit, de meilleures corrélations – en particulier entre les activités respectives du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED et des commissions régionales – ont été établies durant l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, en fonction des groupes thématiques établis aux fins de l'examen collectif des propositions de programme correspondant à chacun de ces groupes thématiques. Ensemble, le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et les commissions régionales ont produit un rapport mondial intitulé « Situation économique mondiale et perspectives, 2005 ».

11. Bien que le rapport du Secrétaire général intitulé « Examen de la coopération technique à l'ONU » (A/58/382) ait conclu au caractère relativement limité du nombre de doubles emplois dans les activités de coopération technique exécutées par les entités en question, la Vice-Secrétaire générale a demandé aux chefs de secrétariat du PNUD, du Département des affaires économiques et sociales et des commissions régionales de travailler ensemble par l'entremise du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et en coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin de rendre l'ensemble de ces activités plus cohérentes et d'utiliser de manière plus efficace les ressources disponibles au niveau régional. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/250, en date du 14 mars 2005, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a demandé aux commissions régionales ainsi qu'aux

fonds et programmes de renforcer leur collaboration dans le cadre de leurs activités de coopération technique. À la lumière de la tendance récente à la décentralisation des programmes et activités au niveau régional par les organisations du système des Nations Unies, notamment le PNUD, les secrétaires exécutifs examinent actuellement, avec les chefs de secrétariat du Département des affaires économiques et sociales et du PNUD, des moyens d'améliorer la coopération et de tirer parti des succès enregistrés afin de renforcer les synergies au sein de l'organisation aux niveaux interrégional, régional et national. À cet égard, les secrétaires exécutifs ont examiné les résultats obtenus jusqu'à maintenant dans le cadre des réunions de coordination régionale instaurées par le Conseil économique et social dans l'annexe III de sa résolution 1998/46, et sont convenus qu'il était nécessaire de les rendre plus efficaces. La participation de directeurs régionaux à ces réunions faciliterait la prise de décisions en ce qui concerne les politiques et les programmes (voir chap. IV, sect. B.1).

12. Ainsi qu'il est mentionné à l'annexe III de la résolution 1998/46 du Conseil, les commissions régionales s'inscrivent dans le paysage institutionnel de leurs régions respectives. En raison des activités qui leur ont été prescrites par les conférences mondiales, elles ont renforcé leurs partenariats avec d'autres organisations régionales et groupements d'intégration pertinents, ainsi qu'avec les institutions de la société civile. La coopération avec ces partenaires constitue un volet essentiel de la contribution des commissions à la promotion de la coopération régionale et des biens collectifs régionaux. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le Secrétaire général a noté que les menaces pour la paix et la sécurité, à l'heure de la mondialisation, n'étaient pas seulement la guerre et les conflits internationaux, le terrorisme et les armes de destruction massive, mais aussi la pauvreté, les épidémies mortelles et la dégradation de l'environnement. Les secrétaires exécutifs appuient pleinement son évaluation et la suite qu'il y a donnée. La communauté internationale doit faire face à ces menaces aux niveaux mondial et régional de façon intégrée et préventive. De l'avis des commissions régionales, un développement progressif est en soi un facteur de paix, alors que la pauvreté et l'inégalité ont tendance à susciter frictions et conflits.

13. La prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale de la sécurité est devenue une base pour la coopération à long terme ainsi que pour l'émergence de nouveaux domaines de coopération entre les commissions régionales et d'autres organisations régionales. Comme l'ont prouvé le tsunami et d'autres catastrophes antérieures causées par l'homme, telles que celle de Bhopal, ces dernières entraînent un plus grand nombre de décès que ceux qui résultent des « menaces patentes ». De même, les décès massifs qui résultent de la pauvreté et de l'épidémie de VIH/sida sont déstabilisateurs et exigent une réponse concertée et coordonnée grâce à la coopération régionale. Les commissions régionales et les organisations régionales avec lesquelles elles agissent en partenariat ont un rôle stratégique à jouer dans le cadre de la coordination des politiques et des stratégies de développement afin de faire face aux « menaces invisibles » à la sécurité dans leur région respective.

14. Les secrétaires exécutifs ont examiné plus avant la coopération interrégionale et horizontale entre les commissions dans des domaines donnés. À cet égard, ils sont convenus de se réunir en juillet 2005, à Beyrouth, à l'invitation du Secrétaire exécutif de la CESA, afin de débattre des problèmes soulevés dans le rapport du

Secrétaire général (A/59/2005), notamment les questions d'ordre politique, afin de parvenir à une plus grande cohérence et à une plus grande harmonie entre les accords bilatéraux, régionaux et mondiaux, tout particulièrement dans les domaines touchant au commerce et au développement. En tenant compte de l'expérience acquise au gré de leurs réunions conjointes, ils ont été d'avis que la coopération entre les commissions devrait continuer à être renforcée, grâce aux échanges de connaissances et à la constitution de réseaux. Ils ont pris acte des efforts de coopération en cours dans divers domaines et se sont félicités des résultats obtenus jusqu'à maintenant, en particulier grâce aux réunions récentes sur les transports, la planification des programmes, l'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications (voir chap. V, sect. C).

III. Grandes questions de fond examinées par les commissions en 2005 ou dont elles sont saisies

15. Les activités des commissions régionales, de même que leurs sessions récentes, ont porté essentiellement sur un certain nombre de questions de fond qui revêtent de l'importance pour les pays des régions qu'elles desservent et qui s'articulent autour des objectifs des conférences et réunions au sommet mondiales et internationales, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les politiques d'intégration régionale et de partenariat mondial ont bénéficié d'une attention particulière.

Commission économique pour l'Europe

16. À sa soixantième session (22-25 février 2005, Genève), la Commission économique pour l'Europe (CEE) a examiné les questions liées au financement du développement en Europe. Selon le rapport qu'elle a établi pour cette session, la politique économique et les questions systémiques se rapportant au financement du développement présentent de l'intérêt pour bon nombre d'économies de marché émergentes d'Europe du Sud-Est et le Commonwealth d'États indépendants (CEI). Deux tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants : a) échange de données d'expérience sur les politiques intérieures qui ont permis d'accroître le volume des ressources financières affectées au développement dans la région de la CEE; et b) importance de la coopération régionale pour financer le développement dans la région de la CEE. Pour ce qui est des politiques intérieures donnant de bons résultats, la CEE a souligné que la libéralisation des prix et des marchés intérieurs ainsi que du commerce extérieur était importante pour éviter de fausser l'allocation des ressources financières. Des investissements en capital humain comptaient aussi beaucoup pour jeter les bases d'une diversification économique et favoriser l'évolution vers des économies du savoir. Elle a également noté le rôle particulièrement bénéfique des investissements étrangers directs (IED). Étant donné la forte concurrence pour attirer ces derniers, il importait d'élaborer des programmes susceptibles de séduire les investisseurs. Les politiques intérieures jouaient quant à elles un rôle déterminant pour développer les relations entre sociétés étrangères et entreprises nationales. Les pays riches en ressources pouvaient recourir à des fonds de stabilisation des prix des produits de base pour favoriser la diversification économique. Récemment, certains pays de l'après-transition étaient devenus des donateurs d'aide publique au développement (APD) et ciblaient cette aide sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les

pays en transition (Europe du Sud-Est et Asie centrale) et dans les pays en développement.

17. S'agissant de la coopération régionale, la CEE considérait que les initiatives de ce type pouvaient beaucoup contribuer à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements dans les pays concernés. La coopération à l'échelle régionale pouvait revêtir des modalités différentes mais complémentaires : accords de libre-échange, harmonisation des législations et des normes, coordination des procédures douanières, réalisation d'infrastructures régionales, création d'institutions financières et de marchés communs, partage des connaissances et des données d'expérience. La coopération régionale apparaissait comme une stratégie majeure pour mobiliser des ressources en faveur du développement. Les institutions régionales, notamment les accords économiques régionaux, les banques de développement et les groupements sous-régionaux, pouvaient être un puissant moteur du processus d'intégration. Cependant, pour que la coopération régionale soit fructueuse, les pays participants devaient s'y engager de manière crédible et sans ambiguïté. D'autre part, les initiatives régionales pouvaient apporter une importante contribution au développement économique, mais les différents pays devaient demeurer les maîtres des programmes de développement et de réforme. En favorisant les initiatives régionales, les organisations régionales et intergouvernementales devaient œuvrer pour une bonne répartition de la main-d'œuvre et le partage des connaissances.

18. La Commission a également examiné la question du développement durable en Europe et analysé les grandes options qui se présentaient pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains, compte tenu des résultats de la réunion de mise en œuvre régionale qui avait eu lieu en janvier 2004 et des problèmes identifiés par les parties à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ainsi que par la Commission des établissements humains. La Commission a souligné qu'en dépit des progrès réalisés, des mesures concrètes à l'échelon local et national ainsi qu'une coopération régionale demeuraient nécessaires pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement convenus au plan international ainsi que pour honorer les engagements figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans certains pays d'Europe du Sud-Est, où se trouvaient cinq des pays les plus pauvres du monde. La Commission s'est également penchée sur la dimension régionale des OMD ainsi que sur l'action menée par la CEE pour en faciliter la réalisation.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

19. À sa soixante et unième session (12-18 mai 2005, Bangkok), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a pris pour thème la mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région Asie-Pacifique : vers plus de cohésion et de cohérence. Étant donné les problèmes d'ensemble que pose la mobilisation de ressources financières suffisantes pour assurer le développement des pays de la région, une table ronde au niveau ministériel a examiné les diverses questions se rapportant au Consensus de Monterrey. Conformément à ce consensus, il est crucial de parvenir à plus de cohérence et de cohésion entre les politiques. La CESAP a souligné l'importance de l'APD pour aider les pays, en particulier les plus défavorisés d'entre eux, à travailler à la réalisation des objectifs du Millénaire pour

le développement et à l'élimination de la pauvreté sous tous ses aspects. Outre la nécessité d'augmenter sensiblement le niveau de l'APD, le rapport souligne que les pays développés doivent d'urgence assurer une cohérence et une cohésion accrues entre leurs politiques d'aide et leurs politiques commerciales de manière à rendre cette aide plus efficace. Des faiblesses systémiques telles que celles créées par la crise financière en Asie, et les initiatives prises dans la région pour y remédier, par exemple l'Initiative de Chiang Mai, ont également retenu l'attention. On a souligné le rôle de l'intégration régionale dans la promotion de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et notamment celui de la CESAP. L'étude contient deux propositions pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce consensus dans la région Asie-Pacifique. La première a trait à la possibilité de créer une banque d'investissement asiatique pour doter la région de l'infrastructure dont elle a besoin vu le ralentissement constaté dans ce domaine. La CESAP préparerait une étude de faisabilité, dans le cadre d'un mandat analogue à celui qui lui avait été confié en 1966 pour la création de la Banque asiatique de développement. La deuxième proposition concerne la double stratégie par la CESAP en vue de faciliter la mise en œuvre du Consensus. D'une part, la Commission renforcerait son programme d'assistance technique, notamment pour ce qui est des finances, du commerce et de la mobilisation des ressources et s'attacherait à renforcer les capacités des pays membres et à offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les mesures à prendre. D'autre part, elle regrouperait diverses initiatives sous-régionales de manière à exploiter les synergies entre elles et à en assurer la cohérence avec les mandats de portée mondiale.

20. Pour ce qui est de la situation économique et sociale et des questions connexes, si la région a atteint le taux de croissance le plus élevé du monde et devient un moteur de la croissance mondiale, la Chine et l'Inde dépassant les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, de gros problèmes restent à surmonter pour atteindre les principaux OMD, notamment pour les pays à la traîne qui comprennent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en transition et les pays insulaires en développement. La région de la CESAP compte le plus grand nombre de personnes totalement démunies (les deux tiers des pauvres dans le monde) et le niveau de pauvreté est en hausse dans plusieurs pays. La forte augmentation du chômage des jeunes (38 millions – la moitié des jeunes au chômage dans le monde) et les conséquences du tsunami y créent de nouveaux problèmes de développement. En outre, elle vieillira à un rythme plus rapide au cours des cinquante prochaines années et abritera plus de 1,2 milliard de personnes âgées de 60 ans ou plus (63 % de cette tranche de population à l'échelle mondiale). Les femmes représentent le gros de la population âgée et la majorité d'entre elles sont pauvres. Dans la plupart des cas, le versement de pensions est impossible à maintenir et la demande de services de santé pour les personnes âgées augmente. Comme l'indique le rapport de la CESAP, il faut des stratégies de croissance et une coopération régionale en faveur des pauvres.

21. Les effets socioéconomiques graves du tsunami sur de nombreux pays, en particulier l'Indonésie, Sri Lanka et les Maldives, ont été examinés en profondeur. Outre les pertes économiques et sociales, le rapport dont les participants à la session étaient saisis faisait le point des expériences nationales et régionales en matière de gestion des catastrophes et de préparation et analysait les questions de coopération régionale qui commencent à se poser pour ce qui était de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Le Groupe de haut niveau qui s'est réuni pendant la session

a appelé l'attention sur l'importance de la coopération régionale dans ce domaine, notamment aux fins de la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de l'élaboration de stratégies régionales de gestion des risques.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

22. En réponse à la résolution de San Juan adoptée à sa trentième session tenue en 2004³, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a entrepris des analyses plus approfondies des grandes questions qui y étaient abordées, y compris la gestion macroéconomique contrecyclique, la cohésion sociale et le développement durable. À l'échelle mondiale, c'est dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes que la répartition des revenus est la plus inégale, situation qui s'aggrave encore dans certains pays membres. Étant donné qu'il s'agit là d'un gros obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la CEPALC s'attache à mettre au point d'urgence des politiques redistributives, notamment par la mise en place de filets de sécurité sociale plus solides et d'un modèle de production qui n'exclue personne. L'examen régional auquel la CEPALC a procédé en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies sur la réalisation des OMD propose une vision du développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il y est prévu une triple démarche axée sur : a) l'inégalité, qui est le principal obstacle à la réalisation des OMD dans la région. À elle seule, la croissance économique ne permettra pas de répondre aux besoins essentiels de la population tout entière, en particulier des secteurs les plus défavorisés, ni n'assurera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans chaque pays dans des délais raisonnables; b) des synergies pour atteindre ces objectifs. Le rapport recense les domaines dans lesquels les politiques publiques donnent les meilleurs résultats; et c) le financement des besoins aux fins de la réalisation des OMD. À ce propos, les divers aspects de l'objectif 8 ont été analysés, à savoir assistance internationale, dette et commerce et financement internationaux du point de vue des pays à revenu moyen.

23. La CEPALC a poursuivi son travail analytique et de coopération technique sur les facteurs qui favorisent la croissance et diminuent l'instabilité, pour remédier à l'instabilité marquée des cycles économiques de ses pays membres qui les empêche de parvenir à une croissance durable. Le profil procyclique des politiques macroéconomiques, en particulier des politiques fiscales et monétaires, était au centre des débats de bien des séminaires et réunions organisés par la Commission, par exemple le dix-septième Séminaire régional sur les politiques fiscales, organisé conjointement par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque interaméricaine de développement, avec le soutien de l'Organisation allemande de coopération (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, GTZ) et le Ministère des finances du Chili⁴.

³ La CEPALC et la CESAO tiennent des sessions biennales. Les sessions de la CESAO ont lieu les années impaires tandis que celles de la CEPALC ont lieu les années paires.

⁴ Les conclusions et propositions contenues dans l'analyse de la CEPALC sur la question trouvent leur expression dans les publications phares de la Commission : *Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* (août 2004) et *Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes* (décembre 2004).

24. La CEPALC a également examiné les nouveaux défis liés à l'intégration et au commerce régionaux. La vague de régionalisme que la région a connue pendant les années 90 a stimulé le commerce intrarégional pendant quelque temps et, partant, la croissance du produit intérieur brut (PIB). Cependant, les accords commerciaux bilatéraux Nord-Sud se sont multipliés au cours des dernières années. S'il sont manifestement bénéfiques sur le plan de l'accès aux marchés, ils génèrent aussi des coûts administratifs et comportent des aspects non commerciaux dont les avantages ne sont pas aussi évidents. La CEPALC travaille avec les pays membres au renforcement de leurs capacités institutionnelles de manière à ce qu'ils puissent bien gérer les accords de libre-échange⁵.

25. La cohésion sociale est un autre domaine d'intérêt pour la CEPALC, en particulier la formulation de politiques publiques propres à remédier à l'hétérogénéité structurelle omniprésente dans la région. Il s'agit de créer des institutions et de mettre au point des politiques publiques dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation qui soient susceptibles de renforcer les possibilités d'emploi tout en assurant une protection sociale adéquate. Au nombre des activités entreprises en la matière, on peut citer le grand rapport intitulé « Social Panorama of Latin America 2004 » et le séminaire organisé en novembre 2004 en coopération avec la Commission européenne et le Gouvernement mexicain sur l'intégration économique et la cohésion sociale : leçons tirées et perspectives. La CEPALC et la Commission européenne organiseront une série d'ateliers régionaux sur la question en 2005-2006, et la cohésion sociale sera aussi le thème des débats de la trente et unième session de la Commission qui se tiendra en Uruguay en 2006.

26. La Commission accorde une attention particulière au développement durable, moyen pour la région d'exploiter pleinement sa richesse exceptionnelle en ressources naturelles. Elle s'emploie à intégrer les programmes économiques et environnementaux, notamment lorsqu'elle élabore des instruments économiques adaptés au développement durable et analyse la viabilité du développement productif de l'énergie et d'autres ressources naturelles.

Commission économique pour l'Afrique

27. À sa trente-huitième session (11-15 mai 2005, Abuja), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a examiné la question de la réalisation des OMD en Afrique. Au cours des dernières années, les pays africains ont entrepris un ambitieux programme de réforme visant à améliorer la situation économique, politique et sociale dans la région. Cependant, une majorité des pays du continent, et plus particulièrement de l'Afrique subsaharienne, continuent de se heurter à des problèmes sérieux et ne sont pas en voie d'atteindre les OMD d'ici à 2015. À la trente-cinquième session, en 2002, les États Membres sont convenus que les stratégies de réduction de la pauvreté seraient le principal moyen d'intégrer les priorités du continent aux programmes nationaux et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'expérience régionale de ces stratégies montre que les pays ont de plus en plus la maîtrise des programmes et qu'ils y participent davantage, ce qui a eu progressivement une incidence positive sur l'élaboration des plans de développement nationaux. Cependant, selon la CEA,

⁵ Voir une analyse sur ce sujet dans les rapports phares de la CEPALC sur les investissements étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes (mars 2005) et sur l'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale (à paraître à la fin 2005).

les stratégies de réduction de la pauvreté ne s'appuient pas sur des stratégies de croissance globale et ne sont pas suffisamment axées sur les OMD. La deuxième génération de stratégies devra s'attaquer aux obstacles structurels à la réduction de la pauvreté et repose sur des méthodes novatrices de création de richesse. À sa dernière session, la Commission a examiné des moyens de renforcer, dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, les activités axées sur la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Elle a également souligné l'importance des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'infrastructure et celle de l'intégration du commerce dans les stratégies nationales en vue de stimuler la croissance économique et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Pour que l'Afrique soit mieux à même de réaliser les OMD, il faudra aussi des relations nouvelles et plus dynamiques entre elle et ses partenaires, fondées sur la confiance et la responsabilité partagée de l'efficacité des activités de développement. Les partenaires de l'Afrique devront honorer l'engagement qu'ils ont pris d'accroître sensiblement leur aide de manière prévisible et cohérente. Étant donné qu'il est essentiel d'assurer la responsabilisation mutuelle et le respect des engagements, la Commission a accordé une attention particulière à sa dernière session au rapport sur le premier examen mutuel conjoint établi par la CEA et l'OCDE. Ce rapport mettait en lumière plusieurs questions clefs, notamment celle des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans le respect des engagements pris d'un commun accord, des défis liés au renforcement de l'efficacité de l'aide et de la promotion de politiques cohérentes.

29. Depuis sa trente-septième session, en 2004, axée sur le financement du développement en Afrique, la CEA a entrepris un certain nombre d'activités de suivi. La quatrième « grande table ronde », qu'elle a organisée à Addis-Abeba en octobre 2004, a examiné la question du rôle de l'État dans l'élimination des principaux obstacles à l'investissement privé, et plusieurs mesures ont été proposées qui concernaient les finances nationales, l'infrastructure et l'intégration régionale, le rôle des petites et moyennes entreprises, les partenariats entre secteur privé et secteur public et la création d'une structure favorable à l'investissement cadrant étroitement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et appuyée par lui. Dans son rapport économique sur l'Afrique 2005, intitulé « Relever le double défi du chômage et de la pauvreté en Afrique », la CEA a recommandé des politiques propres à accroître les investissements, ce qui conduira à la création d'emplois, notamment dans le secteur privé, et à la réduction de la pauvreté. Elle y souligne qu'il faut procéder à de nouvelles réformes encore plus approfondies dans bien des domaines comme l'éducation, la formation et le commerce et créer un climat favorable aux affaires propres à attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

30. À l'appui des objectifs du NEPAD dans le secteur du commerce, la CEA a organisé quatre réunions sous-régionales de groupes d'experts en vue de renforcer les capacités de négociation des États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) (décembre 2004), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (mars 2005), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (mars 2005) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (avril 2005). Dans le but de promouvoir le commerce intra-africain, elle a organisé une réunion d'experts

en mars 2005 qui a examiné les obstacles au commerce intrarégional et des moyens d'y remédier.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

31. La CESAO continue de mettre l'accent sur le développement d'une région en situation de crise. À sa vingt-troisième session tenue du 9 au 12 mai 2005 à Damas, elle a débattu des questions suivantes : effets de la guerre et du climat d'instabilité sur la coopération et sur l'intégration régionales ainsi que sur le processus de développement des pays de l'Asie occidentale; réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et politiques sociales connexes dans la région. Les guerres intermittentes et les risques potentiels qui en découlent ont eu sur le processus de développement de l'Asie occidentale un impact bien plus grand que sur les autres parties du monde. D'après la CESAO, cette région aurait disposé, si elle n'avait pas connu la guerre durant la période 1990-1991, d'un montant supplémentaire de 600 milliards de dollars en 2002. En l'absence de risques réels ou perçus, elle aurait pu réduire de moitié ses taux de pauvreté d'ici à 2015.

32. Cela étant, la 2004 Economic and Social Survey (Étude sur la situation économique et sociale en 2004) fait valoir que même si les facteurs décrits ci-dessus sont importants, ce ne sont pas des problèmes de force majeure et qu'il est possible, grâce à un ensemble de politiques adaptées, de parvenir à un développement équilibré. La baisse des taux d'investissement est la cause principale des mauvais résultats économiques des États membres de la CESAO qui sont en moyenne inférieurs de 4 % à ceux des autres pays en développement. Alors que la relance de l'économie de la région passe tout d'abord par la cessation des conflits politiques et militaires, il est nécessaire de créer des institutions efficaces et de resserrer les liens de coopération entre les gouvernements, le secteur privé, les établissements d'investissement et les organismes de donateurs. Toutefois les politiques adoptées devraient prévoir des mesures propres à assurer une croissance à forte intensité de main-d'œuvre dans la mesure où, au cours des 10 prochaines années, la région devra créer 35 millions de nouveaux emplois pour pouvoir réduire ses taux de chômage. Il faudrait aussi que ces politiques soient axées sur la nécessité d'améliorer la répartition des revenus et de créer de nouvelles richesses, d'adapter les systèmes d'éducation aux besoins des marchés et d'entreprendre des réformes financières.

33. Dans le domaine des politiques sociales, la CESAO a poursuivi la mise en œuvre de la deuxième phase d'un vaste projet visant à aboutir à des politiques de développement social concertées en Asie occidentale. À long terme, ce projet vise à permettre aux États membres de la Commission d'adopter une perspective d'ensemble et des politiques cohérentes en matière notamment d'éducation, de santé, d'emploi et de protection sociale; et de suivre et évaluer les processus de planification et de mise en œuvre des différentes politiques sociales en place ainsi que la coordination entre les principales parties concernées, notamment les ministères et autres instances nationales compétentes, les organisations non gouvernementales et les centres de recherche spécialisés.

34. Durant la période 2003-2005, plusieurs réunions et ateliers ont été organisés, en vue essentiellement de fournir des conseils et un apport en vue de l'établissement du rapport régional sur les politiques sociales. Grâce à ces efforts, la CESAO a pu produire une série de rapports nationaux sur les politiques sociales, qui contiennent des renseignements et des indicateurs utiles portant sur l'état des politiques sociales

et leur impact sur des secteurs importants comme la santé et l'éducation ainsi que sur la lutte contre la pauvreté, la famille et les groupes vulnérables et les réseaux de protection sociale des pays de la région. D'autres études ont mis l'accent sur des problèmes thématiques à caractère social, notamment les liens entre la démocratie et le développement dans le monde arabe.

35. La Commission a également reçu des informations à jour sur les mécanismes visant à intégrer les différents systèmes de transport de la région, qui, mis en place avec le concours de la CESAO, ont pour objet d'appuyer l'intégration régionale. L'Accord de coopération en matière de transport maritime dans la région du Machrek arabe a été soumis à la session pour adoption. Il s'agit du troisième accord de ce type qui ait été conclu après la signature de l'Accord sur les routes internationales dans les États arabes du Maghreb (mai 2001) et l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe (avril 2003) et qui ont tous été élaborés en application de la déclaration sur l'adoption et le développement du système intégré dans le Machrek arabe (mai 1999).

IV. Coopération interrégionale – réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont contenus dans la Déclaration du Millénaire : perspectives régionales

36. La suite donnée aux décisions issues des grandes conférences et des principaux sommets de l'ONU consacrés aux questions économiques, sociales et connexes, comme la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, de même que la tenue des engagements lors de ces réunions sont intrinsèquement liées à la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et se renforcent mutuellement. Aussi, l'analyse ci-après qui étudie les perspectives régionales, en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs susmentionnés, ainsi que les obstacles et difficultés rencontrés, s'efforce-t-elle de mettre en lumière les liens fondamentaux entre les moyens et les objectifs, d'une part, et la viabilité des résultats obtenus ainsi que les interactions entre l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale, d'autre part, auxquels la mondialisation ajoute une dimension critique.

Bilan mitigé

37. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire contiennent une synthèse des aspects pluridimensionnels du développement, qui touchent de larges portions de la population, notamment dans les pays en développement. Ces objectifs, et aussi les conférences et sommets mondiaux de l'ONU, montrent qu'il importe au plus au point de parvenir dans les pays en développement à une croissance économique rapide et soutenue, qui aille de pair avec l'équité sociale et un développement durable. Aussi, les évaluations et analyses régionales effectuées par les commissions régionales et qui portent sur les tendances en matière de développement ainsi que sur la réalisation des objectifs adoptés à l'issue des réunions susmentionnées, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, font apparaître, dans le meilleur des cas, des résultats mitigés, et le plus souvent de grosses insuffisances. Ces travaux ont également permis de mettre en évidence des

écarts importants entre les résultats obtenus. Le message qui sous-tend ces évaluations et analyses régionales et sous-régionales est le suivant : l'universalité des tendances qui se dessinent à l'échelle tant mondiale que régionale masque d'importantes disparités entre les régions et les sous-régions, voire à l'intérieur d'un même pays.

38. Certains pays en développement, et plus particulièrement la Chine et quelques États en Asie orientale, ont accompli de réels progrès dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté. Certains pays d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont bien partis pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre la pauvreté. Quelques-uns de ces pays, notamment les deux États les plus peuplés de la planète, ont de bonnes chances d'atteindre l'objectif global qui consiste à réduire de moitié le pourcentage des plus démunis d'ici à 2015. Néanmoins, il faudrait se garder d'en déduire que l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la faim pourrait être atteint dans son ensemble, dans la mesure où l'objectif visé en ce qui concerne la réduction du nombre de personnes souffrant de la faim ne pourra vraisemblablement pas être réalisé à la date susmentionnée. En effet, si l'on regarde les choses de plus près, on constate qu'une bonne partie des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ont encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir réaliser l'objectif visé en matière de pauvreté ainsi que la plupart des autres objectifs du Millénaire pour le développement. La moitié des pays de la Communauté des États indépendants et des pays d'Europe du Sud-Est devrait être capable de réaliser un au moins des objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi faudrait-il, pour remédier à cette situation, que les pays bénéficiaires et les pays donateurs redoublent d'efforts en prenant des initiatives concrètes et en suivant une stratégie axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

39. Par ailleurs, on a constaté que, dans la plupart des pays, notamment ceux qui se trouvent en Asie et en Amérique latine et en Europe, les écarts en matière de répartition des richesses et des revenus sont allés en s'accroissant, depuis les années 90. Ces disparités, qui témoignent de graves insuffisances au niveau des politiques sociales, tiennent aussi en partie à la « qualité » de la croissance économique. Même si les politiques de croissance facilitent la réduction de la pauvreté, elles ne sont pas toutes également favorables aux pauvres. C'est pourquoi il faudrait, dans les pays où les écarts vont en s'élargissant, placer la question de la répartition des revenus au cœur de l'élaboration des politiques.

40. Les écarts dont il est fait état ci-dessus apparaissent également dans d'autres domaines. Ainsi, dans toutes les régions, la réalisation des objectifs visés en matière d'accès universel à l'enseignement primaire est en bonne voie. Néanmoins, si les États membres de la CEPALC sont parvenus à assurer l'égalité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire, les pays d'Afrique et d'Asie, notamment d'Asie occidentale, restent sur ce plan à la traîne. On notera également que les filles représentent quelque 57 % des enfants non scolarisés et qu'en Asie du Sud et de l'Ouest, ce pourcentage est supérieur à 60 %. L'examen décennal du Programme d'action de Beijing a montré que les progrès réalisés dans les efforts visant à assurer la parité des sexes avaient été inégaux, bien que l'environnement normatif, à l'échelle tant nationale que régionale et mondiale, fasse apparaître certaines améliorations d'ensemble.

Élimination de la pauvreté et de la faim

41. La pauvreté reste le principal obstacle au développement, et ce dans toutes les régions. La région de l'Asie et du Pacifique devrait atteindre dans son ensemble le seuil de pauvreté fixé à un dollar par jour d'ici à 2015, voire dépasser assez largement ce seuil. Toutefois, selon certaines estimations, c'est dans cette région que devrait se concentrer le plus grand nombre de pauvres, soit environ 700 millions de personnes, qui représentent près des deux tiers des pauvres de la planète, et dont 81 % vivent en Chine et en Inde, deux des pays de la région considérés comme les plus performants.

42. En Afrique, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent terriblement lents. Bien que certains résultats remarquables et encourageants aient été obtenus à l'échelle des pays et des sous-régions, notamment la sous-région d'Afrique du Nord, il est peu probable que cette dernière puisse atteindre l'objectif visé en matière d'élimination de la pauvreté, sans intervention majeure et sans qu'un appui ne lui soit rapidement fourni. Le fait que la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement n'aient pu être réalisés compromet les perspectives de développement de l'Afrique subsaharienne où l'insécurité alimentaire persistante, les taux de mortalité infantile et maternelle élevés, l'expansion des taudis et l'augmentation de l'extrême pauvreté restent des problèmes endémiques. On fera observer à cet égard que, dans cette même région, le nombre de personnes vivant dans la misère a doublé.

43. Les progrès accomplis dans le domaine de la lutte contre l'extrême pauvreté ont été modestes dans les États membres de la CEPALC où le nombre, en termes absolus, de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, a augmenté de 3 millions entre 1990 et 2004. Alors que six des pays de la région ont déjà atteint l'objectif visé en matière de l'élimination de la pauvreté ou sont sur le point de le faire, 96 millions de personnes, soit 18,6 % du total de la population de la région, vivent encore dans la misère. Cinq pays ont déjà réalisé la moitié des objectifs visés en matière de réduction de la faim. Toutefois, 10 des 24 pays étudiés ont enregistré une augmentation des taux de malnutrition ou ont été incapables de réduire suffisamment ces taux pour être en mesure de réaliser l'objectif visé.

44. Bien que les taux de pauvreté aient baissé dans certains États d'Asie occidentale, cette région ne parviendra pas d'ici à 2015 dans son ensemble à réduire de moitié le pourcentage de sa population vivant dans la misère. La situation de conflit a eu des répercussions négatives sur quelques-uns des pays de la région. Dans les territoires palestiniens occupés, le produit intérieur brut (PIB) réel est tombé au-dessous du niveau qui était le sien en 1986.

45. Les pays de l'Europe du Sud-Est et ceux de la Communauté d'États indépendants comptent un fort pourcentage de pauvres qui se concentrent pour l'essentiel dans sept pays à faible revenu. Près de la moitié de ces pays devraient être incapables d'atteindre un au moins des objectifs du Millénaire en matière de développement, en particulier ceux qui ont trait à la pauvreté, à la mortalité infantile, à la mortalité maternelle ainsi qu'au VIH/sida. Dans ces pays, le pourcentage de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour varie entre 12 et 22 %. En particulier, dans les quatre pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie) les politiques de développement économique et de protection sociale semblent contribuer davantage à réduire la pauvreté que dans les pays d'Europe du Sud-Est.

Résultats durables

46. La nécessité d'assurer la durabilité des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'assurer un environnement propice au développement à moyen et à long terme, sont deux aspects tout aussi importants. Dans plusieurs pays d'Asie, les progrès accomplis au début des années 90 dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, ont été réduits à néant par l'inefficacité des politiques de gestion macroéconomique, la mauvaise gestion des affaires publiques, et une politique persistante d'exclusion des femmes, des pauvres et des catégories marginalisées de la population empêchées, sur le plan local, d'avoir accès aux services de santé, d'éducation et d'assainissement. Des lacunes analogues ont été relevées dans d'autres régions. Les crises financières et le problème de la volatilité des flux de capitaux qui, depuis les années 1990, ont particulièrement affecté l'Amérique latine, de même que la série de catastrophes naturelles, dont le récent tsunami, ont eux aussi freiné les progrès et entraîné un accroissement de la pauvreté dans les pays touchés.

47. Les interventions ciblées, qui bénéficient d'un appui interne et externe adéquat et soutenu, portent sur une durée suffisante et s'intègrent dans le cadre d'une stratégie de développement global, sont d'une importance capitale pour certains pays et pour les populations les plus touchées. Bon nombre des pays désavantagés d'un point de vue géographique souffrent de conditions agroclimatiques défavorables et sont exposés aux catastrophes naturelles. Dans tous les pays où il existe des zones géographiquement inaccessibles, des communautés rurales isolées et des taudis urbains, l'on retrouve des poches d'extrême pauvreté. Il arrive parfois que des groupes presque entiers de populations, comme les populations autochtones et les minorités ethniques qui souffrent d'exclusion sociale, restent plongés dans la pauvreté la plus extrême. Dans bon nombre de pays, les femmes restent particulièrement vulnérables. On citera, à titre d'exemple, la situation des femmes d'Afrique subsaharienne qui représentent jusqu'à 60 % du secteur non structuré et 70 % de la main-d'œuvre agricole. En Asie occidentale et dans la plupart des autres régions, les femmes ont plus difficilement accès à l'éducation, aux services de santé et aux technologies que les hommes.

48. La pandémie de VIH/sida, qui est encore aggravée par la recrudescence accrue d'autres maladies transmissibles comme le paludisme et la tuberculose, a un impact défavorable sur la situation économique de nombreux pays d'Afrique et d'autres régions comme les Caraïbes, l'Europe centrale et orientale, la Chine et l'Asie du Sud. En outre, ce phénomène fait peser une menace à moyen et à long terme sur le développement, les ressources humaines et les infrastructures socioéconomiques des pays touchés. D'après l'ONUSIDA, la pandémie de VIH/sida aurait, dans neuf pays d'Afrique, déjà fait retomber l'espérance de vie au-dessous de la barre des 40 ans.

49. Les conflits et les guerres qui ont déchiré le Moyen-Orient et de vastes parties de l'Afrique ont gravement compromis les perspectives de développement de ces régions dont ils ont accaparé les maigres ressources. Le climat d'instabilité et les tensions politiques qui règnent en Asie occidentale ont fait perdre en moyenne à cette région deux points de croissance en pourcentage par an depuis 1980. Entre 1990 et 2000, l'Afrique a été le théâtre de 19 grands conflits durant lesquels son taux de croissance par habitant a baissé de 2,2 %. Dans les années qui ont suivi la cessation des hostilités, cette baisse s'est poursuivie, dans des proportions pratiquement analogues.

Pauvreté, emploi et intégration sociale

50. L'emploi, qui joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'intégration sociale, a été affecté par la persistance de plusieurs conditions défavorables, dans la plupart des régions, dont l'Afrique, l'Asie occidentale ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Afrique est la région qui, après le Moyen-Orient, compte le plus grand nombre de chômeurs, 10,4 % de la population. Quarante-cinq pour cent de ceux qui ont un emploi ne gagnent pas suffisamment d'argent pour satisfaire aux besoins élémentaires de leur famille. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la tendance à l'accroissement du chômage, qui touche actuellement 10 % de la population active, ne semble pas devoir s'inverser. À la fin de 2003, les pays d'Europe orientale et ceux de la Communauté d'États indépendants comptaient environ 18 et 10 millions de chômeurs, respectivement. On notera en particulier que dans plusieurs régions ou sous-régions, dont le Moyen-Orient et l'Asie centrale, les possibilités d'emploi offertes aux femmes ont diminué et les emplois nouvellement créés sont souvent moins bien rémunérés et offrent de rares, sinon aucuns, avantages sociaux. Dans la plupart des régions, les emplois créés au cours de la décennie écoulée se caractérisent par une faible productivité et une absence de protection sociale. Durant les années 90, 70 % des nouveaux emplois créés en Amérique latine et dans les Caraïbes relevaient du secteur informel où, dans toutes les régions, les femmes continuent d'occuper une place prééminente.

51. La réduction de la pauvreté et du nombre de travailleurs pauvres est aussi tributaire de l'augmentation de la productivité. Une étude réalisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) cite, à cet égard, l'exemple de l'Asie orientale et de l'Asie du Sud où, durant la décennie écoulée, les taux de productivité ont été les plus élevés. Or, dans ces sous-régions, le pourcentage de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour de même que les taux de pauvreté globale sont en diminution. La pression démographique continue de peser très lourdement sur le marché du travail en Afrique, en Asie occidentale et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. C'est en Asie occidentale que le nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail est le plus élevé, les jeunes représentant un pourcentage de plus en plus grand des demandeurs d'emploi. Dans bon nombre des pays de ces régions, les taux d'alphabétisation sont trop bas et le niveau d'éducation mal adapté à l'évolution d'un marché du travail mondialisé qui doit s'adapter à la concurrence. Du fait de l'insuffisance des politiques d'éducation, les compétences ne sont pas adaptées aux besoins et trop peu nombreuses. Dans bon nombre de pays, de larges segments de la population souffrent du fait de leur analphabétisme, d'exclusion. Dans les pays arabes, ce phénomène touche 27 % des hommes, et 49 % des femmes, ce qui est énorme.

52. Vu que le chômage déclaré et le chômage déguisé sont très largement répandus et que les écarts de revenus s'élargissent dans la plupart des régions, la création de nouvelles possibilités d'emploi devrait constituer le principal moyen d'aboutir à une répartition des revenus plus équitable et d'éliminer l'extrême pauvreté. Vu que dans chaque pays la répartition des revenus est liée au mode de développement productif, il faudrait aboutir, à l'échelle nationale, à une plus grande homogénéité, tant sur le plan social qu'au niveau de la production. La présence de différents types d'entreprises (petites, moyennes et grandes entreprises, et entreprises du secteur non structuré) possédant chacune leurs atouts et leurs faiblesses rend nécessaire la conception de politiques différenciées et l'instauration, entre le secteur privé et le

secteur public, de partenariats qui permettent de s'attaquer aux problèmes de ces entreprises et d'exploiter au mieux leur potentiel.

53. La volonté d'aboutir à une plus grande équité sociale devrait constituer l'un des fondements essentiels de l'action du public et du gouvernement, aux niveaux tant national que régional et international. Ceci suppose un renforcement important des institutions qui permette d'intégrer de façon plus explicite les politiques économiques et sociales et d'évaluer l'impact des politiques économiques sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Il est indispensable de stabiliser les dépenses sociales dont la rentabilité est compromise par le climat d'instabilité et par les fluctuations. Il importe aussi d'assurer aux pauvres l'accès aux services sociaux et le fait de cibler certaines populations devrait être perçu non pas comme une solution de rechange mais comme un moyen d'étendre ses prestations à toute la population. Pour traiter le problème de l'équité sociale et parvenir à une meilleure cohésion sociale, il faudrait se doter au plus vite de nouvelles structures institutionnelles.

S'adapter à la mondialisation

54. Les analyses régionales mettent en évidence les liens et synergies qui existent entre les différents objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'objectif 8, qui visent à renforcer l'aptitude des pays en développement à faire face plus efficacement au phénomène de la mondialisation. Dans la plupart de ces pays, notamment les États défavorisés ou ceux qui sont les plus pauvres, l'absence de telles capacités a des incidences directes sur la pauvreté et les perspectives de développement. Si l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a apporté des bénéfices tangibles à plusieurs pays africains et pays comptant parmi les moins avancés, bon nombre d'autres États se trouvant dans des situations analogues attendent eux aussi d'être secourus. Dans les États ayant bénéficié de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la situation économique invoquée pour justifier un allègement de la dette s'est considérablement aggravée et plusieurs États, dont les rares pays ayant bénéficié de cet allègement, se trouvent une fois encore confrontés à un endettement insupportable. En Afrique et dans d'autres régions, il existe des pays moyennement pauvres et des pays à revenus moyens fortement endettés, qui ploient sous le fardeau insoutenable que constitue le service de la dette et qui ont des ressources bien trop modestes pour pouvoir financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. D'après des données recueillies par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), 80 % des dollars que des sources étrangères ont alloués à l'Afrique à des fins de développement économique ont quitté le continent africain, ce qui donne à penser que la fuite de capitaux essentiellement alimentée par l'endettement est un phénomène très largement répandu. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a souffert d'une diminution de l'aide publique au développement (APD), des flux de capitaux et des investissements étrangers directs, et son niveau moyen d'endettement mesuré en ratio d'exportation (supérieur à 1,5) est plus élevé que ceux des autres régions en développement. De surcroît, les restrictions draconiennes qui pèsent sur le commerce, notamment le commerce intrarégional, entravent les exportations de produits agricoles et manufacturés des pays en développement sur tous les continents. En Afrique et dans les pays arabes, le commerce intrarégional ne représente toujours qu'à peine 10 % du total des échanges de ces pays. L'expérience des pays asiatiques témoigne amplement de l'importance que revêtent les initiatives

visant à promouvoir les exportations et le commerce ainsi que de leur impact sur la réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement.

Principales difficultés rencontrées

55. L'exemple de la Chine, de l'Asie orientale et de l'Inde prouve de manière irréfutable que des progrès rapides peuvent être accomplis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En outre, l'expérience acquise par certains pays, notamment en Amérique latine et en Asie, a montré qu'il était absolument nécessaire de se prémunir contre les fluctuations économiques et financières mondiales, sous peine de voir s'évaporer, du jour au lendemain, des bénéfices chèrement acquis. Dans le même temps, les taux de croissance économique élevés, bien qu'indispensables, ne suffisent pas à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des objectifs définis lors des conférences et sommets mondiaux tenus durant les années 90. Il importe également de garantir la viabilité à moyen et à long terme du développement. Pour ce faire, il faudrait, dans bon nombre de cas, d'une part entreprendre à l'échelle nationale une réforme fondamentale des modes de gouvernance et des politiques macroéconomiques, et d'autre part créer un environnement propice et porteur aux niveaux régional et mondial. Pour s'attaquer à l'échelle nationale aux problèmes de pauvreté, d'intégration sociale et de cohésion sociale, il faudrait un ensemble de politiques macroéconomiques accordant un rôle central au développement social et humain. En effet, il faudrait adopter d'urgence un pacte fiscal qui permette d'assurer une utilisation responsable, transparente et efficace des recettes publiques et augmenter sensiblement le nombre des programmes sociaux portant sur des domaines comme l'éducation, la santé, la nutrition et la gestion rationnelle de l'environnement. Bien que tous les pays soient de plus en plus conscients de la nécessité d'accroître le montant des dépenses sociales calculé en pourcentage du produit intérieur brut, ce sont les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui, sur ce plan, semblent montrer l'exemple. C'est ainsi qu'entre 1990 et 1991, puis en 2000 et 2001, pratiquement tous les pays de cette région ont augmenté leurs dépenses sociales en termes aussi bien absolus que relatifs. Dans toute la région, le pourcentage moyen du PIB alloué aux dépenses sociales est passé de 10,1 à 13,8 %. Cette tendance, qui devrait se maintenir, devrait se traduire par un meilleur ciblage des dépenses sociales et un renforcement accru des institutions sociales. Il faudrait que les autres régions s'engagent sur une voie analogue.

56. Pour accroître la productivité moyenne et s'assurer des taux de croissance élevés sur une période de temps suffisamment longue, il est indispensable d'investir dans les infrastructures et dans les ressources humaines. Les investissements consacrés aux infrastructures physiques comme les transports, aux systèmes d'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à l'énergie et aux communications, offrent de nouvelles possibilités de croissance et permettent de surmonter certains obstacles géographiques dans les pays à faible revenu. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devraient prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Pour aboutir au niveau de croissance souhaité, il importe également que les questions soient abordées, au même titre que les problèmes de parité des sexes, d'emploi et de droits des travailleurs, dans le cadre du dialogue qui s'est engagé à propos des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, et il faudrait veiller à ce que le développement ait des retombées.

57. Dans un contexte d'interdépendance croissante, il faudrait que les politiques et mesures adoptées à l'échelle nationale soient complétées et soutenues par un environnement international favorable. Bon nombre de pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, ont grand besoin de l'APD pour appuyer leur développement. En outre, il faudrait impérativement que la série de négociations commerciales multilatérales sur le développement de Doha aboutisse rapidement, de manière à faciliter l'accès aux marchés des pays développés, la mise en œuvre d'une politique de libéralisation des échanges ambitieuse pour les produits agricoles et plus particulièrement pour les matières premières, ainsi que la conclusion d'arrangements commerciaux régionaux conformes aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bref, il faudrait impérativement élaborer des politiques nationales, régionales et mondiales, dans un cadre cohérent qui puisse aider les pays en développement à parvenir à un développement durable, dans un contexte de mondialisation croissante.

Valeur ajoutée des approches régionales

58. Les liens d'interdépendance économique croissants au niveau mondial et la coopération régionale offrent aux pays un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes communs de développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est indispensable de se doter de structures publiques régionales s'inscrivant dans le cadre plus large de partenariats mondiaux, régionaux et nationaux. En particulier, la coopération Sud-Sud permet aux pays en développement de mettre en commun leurs expériences et de faire un usage plus efficace de leurs ressources et technologies, au service de développement durable. Ce type de coopération aide également à protéger les pays contre les chocs et incertitudes qui affectent l'environnement économique et financier mondial. Bien que la réalisation à l'échelle nationale des objectifs du Millénaire pour le développement soit essentielle, les approches régionales peuvent elles aussi améliorer les bonnes pratiques au niveau des pays et en assurer la promotion à l'échelle de toute une région. La coopération régionale peut insuffler une nouvelle dynamique aux partenariats qui existent entre les pays, les régions et les organisations multilatérales ainsi qu'entre la société civile et le secteur privé. De fait, les synergies entre les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial sont indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à celle des objectifs définis lors des conférences et sommets mondiaux de 1990.

59. Outre les accords internationaux relatifs aux questions d'assistance, d'endettement et de commerce, le commerce et les investissements régionaux et sous-régionaux offrent des perspectives non négligeables au processus d'intégration et aux mesures de coopération engagées à l'échelle régionale et sous-régionale. Ces accords peuvent aussi déboucher sur la mise en place d'infrastructures et de réseaux régionaux dans le domaine des transports et des techniques de l'information et des communications. De la même façon, les politiques régionales et sous-régionales de santé et d'environnement adoptées dans un cadre transfrontière contribuent pour une part importante à prévenir les maladies et à préserver la croissance tout en assurant la durabilité de l'environnement. La demande croissante de ressources naturelles rend encore plus urgente la promotion de politiques de coopération régionale. Aussi le resserrement des liens de coopération régionaux et sous-régionaux devrait-il demeurer un élément indispensable à la réalisation des objectifs contenus dans la

Déclaration du Millénaire et à la mise en œuvre effective des objectifs du Millénaire pour le développement.

V. Liens entre les commissions régionales et entre elles et d'autres partenaires

A. Intégration des activités des commissions régionales au niveau mondial

60. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont participé activement à toutes les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Outre des échanges d'informations et de vues sur la préparation du Sommet de septembre 2005 et les publications phares, le Comité s'est intéressé tout particulièrement à l'établissement du budget-programme pour 2006-2007. Les commissions régionales ont pris une part active aux travaux des 11 groupements thématiques du Comité créés pour faciliter la planification et la coordination des activités figurant dans le projet de budget-programme.

61. Au paragraphe 76 de sa résolution 59/250 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale, entre autres, a demandé aux organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, aux commissions régionales et aux autres entités régionales et sous-régionales, d'intensifier leur coopération et d'adopter des méthodes privilégiant davantage la collaboration pour appuyer les initiatives de développement lancées au niveau du pays à la demande des pays bénéficiaires, en particulier grâce à une intensification de la collaboration au sein du système des coordonnateurs résidents et à l'amélioration des mécanismes donnant accès aux capacités techniques des organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional. Elle a par ailleurs souligné qu'il importait d'utiliser les capacités analytiques et normatives des commissions régionales et des organisations qui n'étaient pas représentées au niveau du pays aux fins de l'établissement du bilan commun de pays (BCP).

62. À l'heure actuelle, la participation des commissions régionales aux processus du bilan commun de pays et du PNUAD varie selon les régions et elle est généralement inégale, bien qu'en hausse dans la plupart des régions. À la lumière de la décentralisation croissante des organismes du système au niveau régional, la nécessité d'une coordination améliorée et systématique avec les commissions régionales se fait davantage sentir. Les capacités analytiques des commissions et l'avantage comparé qu'elles ont sur le plan opérationnel en traitant de questions transfrontières et en encourageant les initiatives correspondantes, par exemple des infrastructures partagées pour les transports et l'énergie, les cours d'eau transfrontières, le commerce transfrontières et régional, et la facilitation et l'harmonisation des normes et des critères, devraient être utilisées plus pleinement aux fins des processus du BCP et du PNUAD. De plus, les relations solides qu'elles entretiennent avec des organisations régionales et sous-régionales qui ne font pas partie du système des Nations Unies, y compris les groupements d'intégration, devraient aussi s'avérer très utiles. Comme indiqué à la section I du présent rapport, les secrétaires exécutifs étudient, avec les responsables du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales, de nouveaux moyens de coordonner les

activités de coopération technique des Nations Unies aux niveaux interrégional, régional et national.

63. En consultation avec les commissions régionales et le PNUD, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), dans ses priorités orientées vers les résultats pour 2005, a recensé plusieurs propositions précises visant à traiter les questions soulevées dans la résolution susmentionnée. Il s'agit notamment des suivantes : a) stratégie et programmes de formation permettant aux équipes de pays des Nations Unies de faire face efficacement à des questions de fond et de développement économique dans le cadre du PNUAD; et b) promotion des capacités au niveau du pays de manière à appuyer une participation accrue d'organismes et d'entités des Nations Unies qui ne sont pas présents dans le pays, y compris les commissions régionales, au BCP/PNUAD et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

B. Partenariat au niveau régional

1. Partenariat avec le système des Nations Unies : réunions régionales de coordination

64. Dans l'annexe III de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a demandé aux commissions régionales d'organiser des réunions régionales de coordination sous la présidence du Vice-Secrétaire général ou sous les auspices de leurs secrétaires exécutifs respectifs. Ces réunions ont pour objectif d'assurer une réponse stratégique et cohérente du système des Nations Unies aux questions prioritaires dans les différentes régions dans le cadre du programme général de développement des Nations Unies. Pendant la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu : CEE, le 28 janvier 2005; CESAP, le 25 mai et septembre 2004, ainsi que le 27 janvier 2005; CEPALC, les 6 et 7 octobre 2004; CEA, les 9 et 10 juillet 2004; et CESA0, le 23 juin 2004. Ces réunions sont organisées depuis le début par les commissions régionales dans les limites des ressources existantes et de manière flexible, après consultation avec les organisations partenaires sur leurs programmes.

65. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a bénéficié d'une attention particulière au cours des réunions récentes. La Déclaration du Millénaire a suscité une nouvelle réflexion et la prise de conscience que ses buts et objectifs étant interdépendants et sa nature multisectorielle, le système des Nations Unies devait agir de manière délibérée, collective et coordonnée au niveau régional. Les initiatives interinstitutions conduites par la CESAP et la CEPALC au cours de la période à l'examen méritent d'être mentionnées à ce propos. Il faut identifier les éléments structurels qui expliquent les différences et les points communs aux niveaux régional et sous-régional et élaborer les politiques régionales en conséquence. Les réunions régionales de coordination pourraient servir de cadre pour étudier de nouveaux moyens de collaborer à des projets de coopération technique, organiser des réunions conjointes avec des partenaires de développement, échanger l'information sur les grands rapports et documents prévus au niveau régional, ainsi que pour mettre en commun les expériences de gestion des connaissances et diffuser l'information. Par exemple, certaines commissions, comme la CEPALC et la CESA0, ont mis au point des sites Web dans le but de

diffuser l'information sur les activités régionales du système des Nations Unies dans des régions données.

66. Pour ce qui est des activités opérationnelles, les organismes et institutions des Nations Unies sont extrêmement diversifiés et le défi à relever par les réunions régionales de coordination depuis leur création a été de trouver des moyens de mobiliser en permanence les différents avantages comparés et capacités des diverses organisations, qui ont chacune un mandat spécifique, pour travailler conjointement et efficacement au règlement des problèmes prioritaires des différentes régions. Des activités opérationnelles conjointes sont bien en cours au niveau régional. Cependant, les résultats des réunions régionales de coordination indiquent que l'action du système des Nations Unies gagnerait certainement en efficacité si les politiques et les activités étaient mieux coordonnées. Par exemple, la CEA a entrepris en 2004 une évaluation des consultations régionales qu'elle organise avec des institutions apparentées et en étroite coopération avec l'Union africaine, le secrétariat du PNUAD et les communautés économiques régionales pour appuyer le PNUAD. Cette évaluation a clairement montré que si des progrès sensibles, bien qu'inégaux, avaient été accomplis depuis la création des groupements thématiques dans le cadre de la réunion régionale de consultation, il restait encore beaucoup à faire pour tirer parti de toutes les possibilités de collaboration entre les organismes des Nations Unies opérant au niveau régional. Au-delà du partage de l'information et du recensement des questions d'intérêt commun qu'elles permettent, ces réunions n'ont pas pleinement réalisé leur objectif, à savoir représenter un instrument d'action et de coordination stratégique conjointes. L'évaluation de la CEA fait apparaître que lorsqu'il y a eu progrès sensible, ce progrès concernait des domaines dans lesquels un petit nombre d'organismes avaient mis en commun leurs ressources au profit d'un certain nombre de projets/programmes conjoints qui répondent aux besoins du NEPAD et non à différents programmes de travail. Les auteurs de l'évaluation ont recommandé que les groupements thématiques réfléchissent à leurs modalités de collaboration, planifient ensemble sur la base des avantages comparés et, éventuellement, mettent en œuvre séparément les activités conjointes. Les résultats de l'évaluation pourraient orienter utilement le travail des réunions de coordination organisées par les autres commissions régionales.

2. Partenariat avec les organisations régionales

67. Depuis leur création, les commissions régionales ont également joué un rôle catalyseur dans la mise en place d'institutions dans les régions qu'elles desservent. Les tâches que les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ont confiées aux commissions régionales ont également mis en évidence les initiatives prises par les commissions pour nouer ou resserrer la coopération avec des organisations partenaires en dehors du système des Nations Unies, aux niveaux régional et sous-régional. Les arrangements de coopération entre elles et leurs partenaires ont souvent pris une forme institutionnelle. Par exemple, la CEE joue un rôle prédominant dans l'examen de la mise en œuvre des engagements pris par l'OSCE sur les plans économique et environnemental, comme indiqué dans le Mémoire d'accord signé entre les deux organisations en décembre 2004. À l'évidence, la coopération régionale augmente par le biais de réseaux et de partenariats régionaux auxquels participent un nombre croissant d'organisations régionales très diverses. En raison du caractère régional de leur composition et de leurs instances ainsi que de la nature sectorielle de leurs préoccupations, les

commissions régionales devraient coordonner davantage leur action avec leurs organisations partenaires pour établir des synergies et parvenir à un programme de développement cohérent au plan régional et compatible avec le programme de développement international et la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Le programme régional de développement serait élaboré en partant du principe qu'il faut venir à bout de problèmes de développement comme la faim et la pauvreté chroniques, la maladie, le chômage massif et la marginalisation pour ne pas compromettre la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. La CESAP organise chaque année des réunions consultatives entre son Secrétaire exécutif et les responsables des organisations sous-régionales de la région qui, depuis le milieu des années 90, permettent d'échanger des données d'expérience et de promouvoir la coopération intrarégionale. Cet arrangement qui marche pourrait être reproduit par les autres commissions régionales.

C. Coopération entre les commissions régionales

68. À l'annexe III de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a encouragé, entre autres, une coopération interrégionale accrue par l'intermédiaire des commissions régionales, collectivement et en partenariat. Outre leur coopération en cours dans des domaines spécifiques, comme l'égalité des sexes, les transports, les TIC, la facilitation du commerce, les statistiques, la gestion de l'eau en Méditerranée et la planification des programmes (voir E/2003/15 et E/2004/15), les commissions régionales utilisent de plus en plus les ressources disponibles au titre du Compte de l'ONU pour le développement pour mettre en œuvre des projets conjoints spécifiques, axés sur la création de capacités dans les pays en développement et les pays en transition dans des domaines comme le commerce, le développement durable et la coopération Sud-Sud à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

Examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

69. La Commission de la condition de la femme avait prié les commissions régionales de jouer un rôle important dans le processus d'examen Beijing+10 pour que les perspectives régionales y soient intégrées. La coopération entre les commissions continue donc de se renforcer, notamment par le biais de leur participation à l'Équipe spéciale sur les instruments de mesure et les indicateurs coordonnée par la CEPALC dans le cadre des activités de la Réunion interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes. La collaboration entre les commissions en tant que membres de l'Équipe spéciale a resserré les liens entre producteurs et utilisateurs de statistiques aux niveaux mondial, régional et national, y compris les gouvernements, les bureaux de statistique des Nations Unies, les organisations non gouvernementales concernées et autres partenaires. En outre, une proposition de projet conjoint du Compte de l'ONU pour le développement concernant l'appui de la coopération interrégionale au renforcement de l'intégration sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement vise à élaborer des objectifs et des indicateurs spécifiques aux différentes régions et à apporter une assistance technique pour créer des institutions régionales ou renforcer celles qui existent déjà et en faire des centres de connaissances concernant les objectifs du

Millénaire pour le développement. Les bases de données informatisées qui seront mises en place dans chacune des institutions régionales seront reliées par des moyens électroniques aux cinq commissions ainsi qu'à d'autres institutions participantes.

Sommet mondial sur la société de l'information

70. Les commissions régionales participent activement au processus du Sommet mondial sur la société de l'information qui a commencé avec le Sommet de Genève, en décembre 2003, et se poursuivra avec le Sommet de Tunis, qui doit avoir lieu du 16 au 18 novembre 2005. Elles ont échangé des informations et des vues sur les pratiques optimales et les résultats des réunions préparatoires régionales et des activités connexes. Elles organiseront conjointement, parallèlement au Sommet de Tunis, deux tables rondes de haut niveau et mettront à jour une brochure intitulée « Société de l'information – dimensions régionales ». Elles prévoient également d'entreprendre un projet conjoint interrégional du Compte de l'ONU pour le développement sur l'élargissement des réseaux de connaissances en faveur des communautés désavantagées grâce à des points d'accès aux TIC. Le projet permettra la mise en place d'un réseau de stations de connaissances desservant les communautés défavorisées et contribuant à combler le fossé numérique. Avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions mettent actuellement en œuvre un projet du Compte de l'ONU pour le développement qui concerne le renforcement des capacités en matière de politiques des TIC. Ce projet vise à encourager une participation plus informée, plus représentative et plus efficace des décideurs, du secteur privé et de la société civile des pays en développement et des pays en transition à l'appui de programmes régionaux et internationaux concernant les TIC.

Stratégies CEE/CESAP pour l'Asie centrale et orientation future du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale

71. La CEE et la CESAP ont élaboré conjointement une nouvelle approche stratégique de l'Asie centrale et de la revitalisation du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale au profit des pays de la sous-région qui sont membres des deux commissions régionales. Cette approche vient au bon moment étant donné que le processus de stabilisation en cours dans la sous-région offre de nouvelles possibilités aux pays d'Asie centrale dans des domaines comme les transports, le commerce, et la gestion de l'eau et de l'énergie, et ouvre la voie à de nouvelles perspectives de coopération avec d'autres partenaires potentiels, comme l'Afghanistan. Les principaux objectifs en sont les suivants : a) appuyer les politiques des gouvernements qui visent à promouvoir la réforme économique, la stabilisation et un climat porteur; b) obtenir des engagements politiques en faveur de l'application des accords existants; c) aligner les programmes d'assistance technique des Nations Unies, pour l'instant orientés vers des secteurs spécifiques ou divers pays, sur l'axe du Programme des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, à savoir la coopération sous-régionale et régionale, ce qui conduit à des approches intersectorielles et multidimensionnelles; d) renforcer l'assistance technique de la CEE et de la CESAP dans le cadre de la réalisation des buts et objectifs des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que de la Déclaration du Millénaire; e) améliorer la

coordination avec les organisations partenaires et des institutions du système des Nations Unies et en dehors; et f) donner à la communauté des donateurs une vision claire et globale des objectifs stratégiques à long terme des programmes et des projets d'assistance technique des deux commissions régionales des Nations Unies dans la sous-région afin de renforcer l'appui des donateurs aux activités en cours et prévues.

72. La nouvelle approche stratégique, qui a été intégrée dans un plan de travail conjoint CEE/CESAP pour le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays de l'Asie centrale pour la période 2005-2007 sera examinée par la Conférence internationale sur le renforcement de la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et le rôle futur du Programme spécial qui aura lieu à Astana (Kazakhstan), du 25 au 27 mai 2005, puis soumise pour approbation à la réunion du Comité consultatif régional du Programme spécial (Astana, 27 mai). Différents projets et activités compris dans le plan de travail peuvent être gérés séparément et financés par différentes sources, mais leur mise en œuvre aura lieu de manière à assurer un degré maximum de synergie et de complémentarité tout en favorisant le progrès de l'application du Programme d'action d'Almaty pour les pays sans littoral et les pays de transit.

73. Les deux commissions régionales ont également proposé deux projets spécifiques au titre de la cinquième tranche du Compte de développement, qui visent à : a) renforcer les capacités statistiques en Asie centrale à l'appui des indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et b) créer des capacités de gestion intégrée de l'information sur le commerce et la facilitation du commerce en Asie centrale.

Planification des programmes

74. La deuxième réunion des responsables de la planification des programmes, accueillie par la CEPALC à Santiago (Chili), du 22 au 24 septembre 2004, qui a rassemblé des représentants du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Département des affaires économiques et sociales et du Bureau des services de contrôle interne, a permis de préciser davantage les rôles et les responsabilités des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales dans la préparation du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 axé sur les résultats. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises, notamment dans les domaines suivants : un accord a été conclu sur une présentation orientée vers les résultats du chapitre associé au programme ordinaire de coopération technique dans le projet de budget-programme pour la période 2006-2007; les commissions régionales vont devoir s'employer à renforcer la coordination des services consultatifs régionaux avec les processus du BCP et du PNUAD au niveau national dans leurs régions respectives; et elles devront explorer de nouveaux domaines de coopération interrégionale.

75. À leur réunion de février 2005, les secrétaires exécutifs sont convenus d'officialiser la réunion des responsables des programmes en en faisant une structure subsidiaire de leurs propres réunions conjointes et de lui faire rapport par l'intermédiaire du Bureau des commissions régionales à New York.